

AIDES EMI 2026

Les aides sont présentées en % de la dépense réelle. Les montants peuvent varier en fonction des taux de change.

Hospitalisation

Dans les hôpitaux du réseau EMI : paiement du professionnel par MSH/EMI. Le Groupe paie le complément si la facture dépasse les garanties mentionnées.

Ensemble des frais hospitaliers et des honoraires médicaux liés à une hospitalisation de jour ou de plusieurs jours consécutifs, programmée ou en urgence.

L'hospitalisation à domicile peut être couverte après accord préalable de MSH/EMI.

Les frais hospitaliers d'accouchement sont pris en charge en séjour chirurgie.

Les demandes d'entraide doivent notamment mentionner les motifs et dates de l'hospitalisation (voir pages 18 et 19)

Le tiers payant pour l'hospitalisation est appliqué dans le réseau EMI/MSH (établissements conventionnés) voir page 18

	OPTIONS INTERNATIONALES				OPTIONS LOCALES			
	1	2	4	5				
Séjour Chirurgie (forfait/jour) maximum par jour d'hospitalisation	1 461,82 CHF	1 384,88 €	1 792,18 CHF	1 697,86 €	410,22 CHF*	388,63 €*	260,14 CHF	246,45 €
Séjour Médecine (forfait/jour) maximum par jour d'hospitalisation	737,05 CHF	698,26 €	884,45 CHF	837,90 €	250,14 CHF*	236,97 €*	150,08 CHF	142,18 €
Forfait journalier	-		100 %		-		-	
Supplément chambre particulière (hospitalisation) limité aux quarante 1 ^{rs} jours	-		47,50 CHF	50,00 €	-		-	

* KENYA : le forfait hospitalier de l'Option 4 est plafonné à 315 € en chirurgie et à 180 € en médecine.

Pharmacie

Médicaments et produits prescrits par un médecin

La pharmacie non prescrite et la parapharmacie ne sont pas couvertes.

Pharmacie en cas d'affection de longue durée : une ordonnance initiale peut être utilisée plusieurs fois, voire sur un temps long. Dans ce cas, le médecin mentionne le caractère d'affection de longue durée. A chaque fois, une copie de l'ordonnance initiale est jointe avec les factures.

Pharmacie prescrite, y compris pansements et compresses

63 %

100 %

63 %

Consultations et visites [plafond par acte]

Consultations de médecin généralistes ou spécialistes - hors dentistes et psychiatres - effectuées en cabinet médical, à domicile ou en milieu hospitalier (en dehors d'une période d'hospitalisation)

Consultation - médecine générale

12,82 CHF

13,49 €

21,37 CHF

22,49 €

12,82 CHF

13,49 €

-

Consultation - spécialiste

16,02 CHF

16,86 €

30,40 CHF

32,00 €

16,02 CHF

16,86 €

-

Consultation - psychiatrie

24,03 CHF

25,29 €

32,30 CHF

34,00 €

24,03 CHF

25,29 €

-

Visite médicale

16,02 CHF

16,86 €

30,40 CHF

32,00 €

16,02 CHF

16,86 €

-

Laboratoire et radiologie

Actes de biologie : analyses, prises de sang et autres examens médicaux

60 %

100 %

60 %

-

Actes d'imagerie médicale : scanners et IRMs (prise en charge à solliciter), radiologies, échographies, mammographies... prescrits par un médecin dans le but de diagnostic ou dans le cadre du suivi médical

60 %

100 %

60 %

-

Convalescence

Convalescence sur prescription médicale suite à une hospitalisation

Plafond par jour + prise en charge des soins pendant le séjour en établissements agréés, dans la limite de 30 jours/an

22,01 CHF

23,17 €

31,35 CHF

33 €

22,01 CHF

23,17 €

-

Séjour rééducation

Suite à un séjour hospitalier pour une affection aigüe médicale ou chirurgicale

Forfait jour plafonné 30 jours renouvelables puis avis du médecin-conseil EMI après 60 jours

380 CHF

400 €

380 CHF

400 €

380 CHF

400 €

-

Autres frais de santé

Auxiliaires médicaux, actes de technique médicale ou de spécialiste, appareillage, psychomotricité/ergothérapie

70 %

100 %

70 %

-

Cure thermale

Nécessite : une prescription médicale + une entente préalable - Limitée à une cure par an

Plafond annuel

224,22 CHF

236,02 €

319,20CHF

336 €

224,22 CHF

236,02 €

-

Dentaire

Soins auprès d'un dentiste, ainsi que tous les actes effectués dans le cadre de ces consultations, y compris l'orthodontie.

Ne sont pas couverts : blanchiment des dents, implants, dents provisoires, facettes

Soins dentaires plafond annuel

aide de 60% plafonnée à : 950 CHF

1 000 €

aide de 100% plafonnée à : 1 330 CHF

1 400 €

aide de 60% plafonnée à : 475 CHF

500 €

Prothèse dentaire : couronne Autre prothèse dentaire : bridge plafond annuel

aide de 60% plafonnée à : 1 900 CHF

2 000 €

aide de 100% plafonnée à : 2 660 CHF

2 800 €

aide de 60% plafonnée à : 950 CHF

1 000 €

Orthodontie plafond annuel

-

-

-

-

-

-

Optique

Verres, monture de lunette de vue ou lentilles prescrites avec correction visuelle tous les 2 ans (sauf si changement important de la vue, confirmé par un justificatif)

Examens de mesure de la vue et la chirurgie de la vision

Ne sont pas pris en charge : lunettes de protection solaire ou autre sans correction visuelle.

Monture limité à 1 monture tous les 2 ans

47,50 CHF

50 €

118,75 CHF

125 €

33,25 CHF

35 €

-

Verre (à l'unité) limité à 1 paire de verres ou de lentilles tous les deux ans

47,50 CHF

50 €

99,75 CHF

105 €

33,25 CHF

35 €

-

Lentilles [dioptrie>8] (à l'unité) limité à 1 paire de verres ou de lentilles tous les deux ans

47,50 CHF

50 €

61,75 CHF

65 €

33,25 CHF

35 €

-